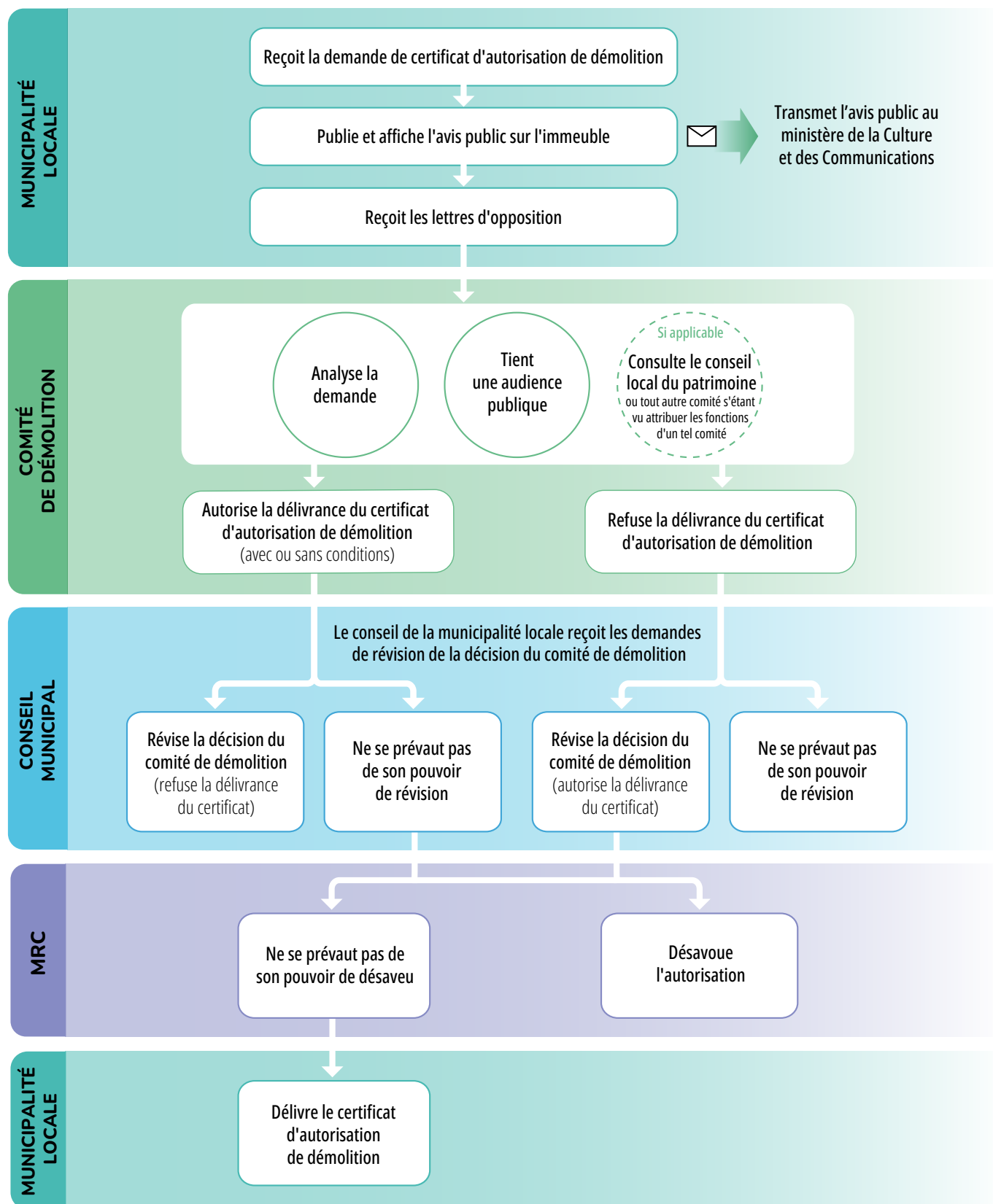


TRAITEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR UN IMMEUBLE PATRIMONIAL*

Conditions

- Règlement de démolition conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* adopté par la Municipalité
- Inventaire adopté par la MRC, contenant les immeubles de son territoire construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale



Ce schéma n'a pas de valeur légale. Veuillez vous référer à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

* Lorsqu'un immeuble est protégé par le gouvernement en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, une demande d'autorisation doit également être soumise au ministre.